



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/504

S/17358

25 juillet 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 38 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU MOYEN ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 24 juillet 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Le Gouvernement des Etats-Unis a pris connaissance avec inquiétude et regret de la lettre datée du 5 juillet 1985 que vous a adressée le Représentant permanent du Liban (A/40/462-S/17325 et Corr.1). Cette lettre accompagnait une note du Gouvernement libanais qui, selon nous, critique injustement les efforts des Etats-Unis pour mettre un terme à l'utilisation de plus en plus flagrante et tragique de l'aéroport international de Beyrouth par les auteurs de détournements d'avions civils.

La lettre du Gouvernement libanais dénote une grave incompréhension de la politique et des objectifs des Etats-Unis dans cette affaire. Le Gouvernement des Etats-Unis estime que tous les pays, dont le Liban, qui partagent son inquiétude face à l'insécurité qui règne sur cet aéroport actif, devraient s'associer à son initiative.

Pour comprendre cette dernière, il est indispensable de considérer les facteurs suivants :

a) L'objectif du Gouvernement des Etats-Unis quand il appelle sur ce problème l'attention de la communauté internationale n'est pas de punir le Gouvernement libanais, le peuple libanais ou la compagnie Middle East Airlines. Loin de vouloir alourdir le fardeau de ceux qui vivent et travaillent dans ce pays ravagé par des conflits, nous voulons améliorer la sécurité de l'aéroport international de Beyrouth et mettre fin aux abus dont il a été le théâtre;

* A/40/150.

b) L'aéroport international de Beyrouth est incontestablement devenu un refuge pour les pirates de l'air qui détournent les appareils civils de nombreux pays et pas seulement des Etats-Unis. Rien que cette année, l'aéroport de Beyrouth a été au centre de six détournements. Au cours des 15 dernières années, 36 actes de piraterie aérienne s'y sont produits. Si le dernier détournement a eu pour cible un avion appartenant à la TWA, d'autres ont concerné des appareils non américains, dont certains appartenant à des compagnies arabes. Nulle part ailleurs, les auteurs de détournements ne bénéficient d'une telle liberté d'action, tolérée ou non par les autorités locales. Des pirates de l'air ont pu librement monter à bord et descendre d'appareils détournés stationnés sur l'aéroport de Beyrouth. Ils n'ont eu aucune peine à obtenir des renforts et à disparaître dans la banlieue de Beyrouth;

c) Nous nous félicitons des décisions encourageantes récemment annoncées par le Gouvernement libanais pour faire face à ces carences et notamment son intention déclarée de poursuivre les individus reconnus comme étant les auteurs du détournement de l'appareil de la TWA. Toutefois, d'autres mesures s'imposent. Il n'est pas évident qu'il existe la volonté et les moyens de mettre en oeuvre avec succès les décisions qui ont été annoncées, étant donné la situation troublée qui prévaut malheureusement à Beyrouth et dans ses environs;

d) L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a défini des normes de sécurité pour les aéroports et des conventions internationales ont établi des codes de conduite à l'intention des gouvernements en matière de détournements d'avions. Le Liban a accepté ces normes et il est partie à ces conventions. Le Gouvernement libanais n'a pas encore apporté la preuve qu'il pouvait s'acquitter de ses engagements de façon efficace ou continue. Les Etats-Unis ont entamé des pourparlers avec le Liban et d'autres Etats concernés sur le meilleur moyen de corriger ces abus, de préférence au moyen d'une action collective;

e) Dans l'intervalle, notre initiative visant à fermer l'aéroport international de Beyrouth au terrorisme et aux détournements doit être comprise comme un premier pas indispensable dans ce sens. La nécessité d'entreprendre d'urgence une action est évidente. Il faut mettre fin aux actes de ceux qui abusent manifestement de cet aéroport pour se livrer à des attaques dirigées contre l'aviation civile internationale. Notre proposition est tout à fait compatible avec le droit international;

f) Le Gouvernement des Etats-Unis espère poursuivre ses consultations avec le Gouvernement libanais et d'autres gouvernements dans le sens défini ci-dessus. Nous sommes convaincus que tous ceux qui ont le souci de protéger les voyageurs et de préserver les échanges commerciaux pacifiques entre les nations partagent nos objectifs.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Vernon A. WALTERS